



Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

44 | 2010

De l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger à l'UFR DFLE. Histoire d'une institution (1920-2008)

Présentation

Michel Berré et Dan Savatovsky



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2725>

ISSN : 2221-4038

Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2010

Pagination : 5-13

ISSN : 0992-7654

Référence électronique

Michel Berré et Dan Savatovsky, « Présentation », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 44 | 2010, mis en ligne le 31 janvier 2014, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/2725>

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2019.

© SIHFLES

Présentation

Michel Berré et Dan Savatovsky

- 1 À plusieurs reprises, la SIHFLES s'est intéressée, ces dernières années, à des périodes assez récentes de l'histoire de l'enseignement des langues : en 2004, à Mons, à propos de la méthode verbo-tonale de correction phonétique¹ ; en 2005, à Lyon, à propos du Français fondamental². Quant à la question des « centres de français langue étrangère » dont l'existence est également récente – qu'il s'agisse de centres d'enseignement du FLE et/ou de formation des maîtres à cet enseignement –, elle a déjà aussi retenu l'attention de la SIHFLES puisque, à l'occasion du centenaire du Comité de patronage des étudiants étrangers de l'université de Grenoble, en 1996, a été publié un numéro de *Documents* où est rappelée la création de l'École de français moderne de Lausanne (1890), des Séminaires de français moderne des universités de Genève (1891) et de Neuchâtel (1892), du Centre de linguistique appliquée de Besançon (1958) ou encore du Centre universitaire d'études françaises de l'université de Grenoble (1975)³.
- 2 Toutefois aucune étude n'avait encore été consacrée au premier établissement destiné à la formation d'enseignants de français à l'étranger délivrant un diplôme d'université, à savoir l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger (EPPFE), fondée à la Sorbonne par le linguiste Ferdinand Brunot en 1920. Il revient à Jean-Claude Chevalier d'avoir eu l'idée de proposer une journée d'étude sur ce thème à la SIHFLES ; l'entreprise a pu être menée à bien grâce à l'UFR de didactique du français langue étrangère (université Paris 3) – « forme » actuelle de l'École fondée par Brunot – et à son directeur, Jean-Louis Chiss ; le 23 mai 2008 une soixantaine de personnes – parmi lesquelles de nombreux anciens enseignants et étudiants de l'EPPFE – ont participé à la journée intitulée « De l'École de préparation des professeurs de français à l'étranger à l'UFR DFLE. Histoire d'une institution (1920-2008) », organisée par le DILTEC (Didactique des Langues, des Textes et des Cultures, équipe de recherche organiquement liée à l'UFR DFLE), et la SIHFLES ; les organisateurs remercient Bernard Quemada de sa présence et d'avoir bien voulu prendre part aux débats qui ont achevé la journée⁴.
- 3 Pour aider à la compréhension de l'histoire de cette institution qui a souvent changé de nom et de statut au sein de l'université, il n'est pas inutile de rappeler brièvement ses

diverses dénominations et le nom de ses directeurs successifs ; nous tenterons ensuite d'aller au-delà de cette chronologie « plate » en montrant à travers la présentation des neuf contributions qui constituent ce numéro comment l'évolution de l'école s'inscrit dans une temporalité plus complexe relevant de divers ordres de déterminations où se croisent l'histoire culturelle des institutions et celle des disciplines scientifiques et des savoirs enseignés.

Quelques dates et points de repère

- 4 L'institution dont Brunot souhaitait la création depuis au moins le début du xx^e siècle a finalement pu voir le jour grâce à l'arrêté du 27 octobre 1920 instituant l'*École de préparation des professeurs de français à l'étranger* (EPPFE, 1920-1945). Sous ce nom, elle a été successivement dirigée par Edmond Huguet, seiziémiste et disciple de Brunot ; puis par Henri Chamard (de 1935 à, probablement, fin 1944), également seiziémiste ; enfin, par Pierre Fouché, linguiste et philologue, directeur de l'Institut de phonétique à l'université de Paris (à partir de fin 1944). Durant cette période, les étudiants inscrits à l'EPPFE suivent une formation de deux ans, couronnée par un diplôme d'aptitude à l'enseignement du français à l'étranger.
- 5 Sous la direction de Fouché, l'EPPFE a changé de nom et elle est devenue, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une *École supérieure de préparation et de perfectionnement des professeurs de français à l'étranger* (ESPPFE, 1945-1963). P. Fouché en est resté le directeur jusqu'en 1962. À la fin des années quarante, le cycle des études a été porté à trois ans, et le diplôme a reçu l'équivalence avec la licence de lettres modernes. Ont succédé à Fouché, Verdun-Léon saulnier (en 1962), Jacques Robichez (en 1967) et Bernard Quemada (1969-1974).
- 6 Sous la direction du premier nommé, l'ESPPFE est devenue un *Institut des professeurs de français à l'étranger* (IPFE, 1963-1971). Le décret du 19 mars 1969 en a fait une UER (Unité d'enseignement et de recherche) et, en 1971, elle a pris le nom d'UER d'*Études françaises pour l'étranger* (EFPE). Ces transformations se sont effectuées sous la direction de B. Quemada, propagateur de la linguistique appliquée en France, fondateur du Centre de linguistique appliquée de l'université de Besançon et ancien étudiant de l'École qu'il a dirigée.
- 7 Pierre Le Goffic assure la direction de l'établissement de 1974 à 1977. Puis sont venus Robert Galisson (1978-1981) et Jean-Yves Tadié (1982-1986), avec Emmanuèle Wagner comme directeur adjoint.
- 8 L'année 1985 est marquée par une nouvelle évolution : l'UER devient une UFR (Unité de formation et de recherche) et s'appelle désormais UFR de *Didactique du français langue étrangère* ; elle est dirigée par E. Wagner, puis par Pierre-Edmond Robert, Daniel Véronique, Pierre-Edmond Robert à nouveau et Jean-Louis Chiss.

Lignes de force d'une évolution

- 9 Les changements de dénomination que nous venons de rappeler ne doivent pas laisser indifférents les historiens qui s'attachent à la fois à la genèse des institutions d'enseignement et à celle des disciplines enseignées. *École, École supérieure, Institut d'Études*, et in fine *Unité d'études (puis de formation) et de recherche*, l'EPPFE est entrée par étapes

dans le droit commun universitaire, perdant peu à peu son statut d'école simplement rattachée à la faculté des lettres de Paris pour se transformer en département d'enseignement supérieur à part entière, à la fois lieu de formation et de recherche. Car, si l'EPPFE et ses héritières n'ont jamais cessé de former à un métier, il est devenu pensable, à partir d'un certain seuil, non seulement que l'initiation à la recherche fasse partie du « perfectionnement » et de la « préparation » à ce métier, mais aussi que l'on puisse devenir chercheur dans le domaine du français-langue-étrangère sans nécessairement se destiner à (l')enseigner.

- 10 C'est pourquoi, s'agissant de l'histoire des disciplines, le passage de l'expression *français à l'étranger* à celles d'*études françaises pour l'étranger*, puis de *français langue étrangère* mérite également d'être relevé. Être professeur de français à l'étranger en 1920, c'est d'abord être professeur de français. La question de savoir où et devant qui les étudiants iront enseigner la langue, la littérature et la « civilisation » françaises n'est pas encore préjudicielle. Sans doute n'est-elle pas négligeable et, si l'on compare les premiers programmes en vigueur à l'EPPFE à ceux des facultés des lettres, des différences marquées apparaissent : « exercices de conversation », de « prononciation » et « cours d'initiation aux méthodes françaises d'enseignement » offerts aux étudiants de l'EPPFE d'origine étrangère ; ou bien leçons de savoir-vivre proposées aux étudiants d'origine française (ils devront représenter « dignement » la France dans d'autres pays). Mais les professeurs de l'École viennent pour partie de la Sorbonne et, dans l'ensemble, à ces différences près, les contenus d'enseignement et les exercices pratiqués sont les mêmes ici et là – exercices où figurent en très bonne place la dissertation littéraire et l'explication de textes ; contenus dominés par l'histoire littéraire et l'histoire culturelle de la France.
- 11 Avec *études françaises pour l'étranger* puis, surtout, *français langue étrangère*, nous avons affaire à des glissements importants. Les « études françaises », ce n'est ni le *français* tout court (terme en usage à l'école primaire et au lycée) ni les *lettres* (en usage dans l'enseignement supérieur et les concours de recrutement des professeurs de français en France – agrégation et CAPES). C'est un domaine dont les contours, la spécificité ou l'autonomie se dessinent par étapes. Il n'est plus question, d'autre part, d'enseignement à l'étranger, mais bien d'*études pour l'étranger* – « l'étranger » pouvant alors désigner aussi bien les pays étrangers que les étrangers en France. C'est-à-dire, parmi ces derniers, ceux qui viennent y apprendre à enseigner le français afin de l'enseigner plus tard ailleurs : ils forment dorénavant la majorité d'une promotion et le cursus qu'ils suivent à l'UER d'études françaises, déjà très différencié au cours de la période immédiatement précédente, tend à se différencier de plus en plus. Mais également ceux qui vont apprendre le français en France (ou chercher à le parfaire) : les futurs élèves eux-mêmes, de condition sociale ou d'âge très divers, qui – quels que soient leur pays d'origine et le lieu de leur scolarisation – n'ont pas le français pour langue première.
- 12 Qu'on ait fini par dire, pour désigner l'objet de ces apprentissages, « français-langue-étrangère » et « français-langue-seconde » (et non plus « français comme langue étrangère », « français, langue étrangère » ou autres expressions semblables), ce figement, l'opacité de ces formules sont aussi le signe qu'une dénomination académique est arrêtée et que le champ d'enseignement et de recherche qu'elle recouvre est en passe de détenir la consistance d'une discipline. D'importantes évolutions dans les méthodes et les programmes se sont alors déjà produites un peu partout, avec un apprentissage

linguistique (puis *de la* linguistique) renforcé – évolutions que les derniers changements de nom de l'EPPFE ont sanctionnées à maints égards.

- 13 Le glissement le plus récent, le plus net sous cet aspect, c'est le passage à la désignation *didactique* (du français langue étrangère). Une discipline s'est constituée, la didactique des langues, et – on le sait – celle des langues étrangères a joué un rôle pionnier dans sa constitution. Les professeurs et les chercheurs de l'ESPPPFE / IPFE / UFR DFLE et nombre de leurs anciens étudiants (devenus en majorité professeurs, à leur tour) ont été partie prenante à cette disciplinarisation de la didactique des langues ou, comme on dira plus tard à l'UFR DFLE, de la « didactologie des langues-cultures », ou de la « didactique des langues et des cultures ».

Présentation des contributions

- 14 Les deux articles qui ouvrent le numéro sont signés par Jean-Claude Chevalier (université Paris 8) et Daniel Coste (ENS de Lyon). Le premier analyse la genèse de l'œuvre de F. Brunot en dégagant les différents facteurs, présents dès la fin du siècle précédent, qui ont rendu possible son succès, notamment le mouvement en faveur de la rénovation de l'enseignement des langues, l'ouverture de la France à l'industrie et au commerce avec les pays étrangers et la volonté de diffuser l'enseignement du français à l'étranger. En 1919, au moment où il accède au décanat de la faculté des lettres de Paris, tout est en place pour concrétiser son « rêve » de fondation d'une école préparant les professeurs à enseigner le français à l'étranger. Que cette école ait fonctionné selon les souhaits de Brunot – notamment en matière de rénovation pédagogique (avec un enseignement plus scientifique du français), Jean-Claude Chevalier n'ose l'affirmer. Faute de documents permettant de prendre position, précise-t-il ; tout en ajoutant que dans les années vingt et trente, Brunot s'était déjà lancé dans d'autres projets, notamment la construction d'une Cité universitaire internationale.
- 15 Dans sa contribution, Daniel Coste s'intéresse à la fondation même de l'institution, cette question étant abordée pour la première fois, au niveau officiel, en février 1920, dans un courrier adressé par le vice-recteur de l'université de Paris au ministre de l'Instruction publique. Après bien des hésitations et des débats, le Conseil de l'université retient le terme « Institut » mais, curieusement, l'arrêté de création de l'établissement en revient en partie à l'intitulé souhaité par son fondateur, « École de préparation... »
- 16 Dans la seconde partie de son article, Coste énumère quelques traits caractéristiques de la nouvelle école (son ancrage universitaire – qui la distingue d'autres entreprises similaires – ; sa dimension « pédagogique » – qui la différencie des « instituts » de l'université de Paris – ; la maîtrise des genres scolaires « à la française » – telles la composition française, la leçon de grammaire, etc.), en insistant sur la difficulté de positionnement de ce type d'instances au sein des structures universitaires.
- 17 Valérie Spaëth (université de Franche-Comté) analyse la place de l'EPPFE au sein du réseau déjà bien constitué d'institutions s'occupant d'enseignement du français à l'étranger, notamment l'Alliance israélite universelle (1860), l'Alliance française (1883) et la Mission laïque française (1906). Selon Spaëth, ces diverses institutions participent au processus de reprise de l'expansion du français au lendemain de la Première Guerre mondiale en réaffirmant le principe d'*universalité* de cette langue, mais manifestent simultanément les signes d'une remise en cause fondamentale de ce même principe, au

moins à trois niveaux : par la revendication du lien entre langue française et territoire (AF, ML et EPPFE), par le choix d'une méthode directe éclectique mettant en avant l'oral et ses variations et par la nécessaire adaptation de l'enseignement du français aux contextes locaux. Dans la « perspective généalogique » adoptée par l'auteur, l'EPPFE apparaît bien moins comme le point de départ d'une histoire du FLE que comme le maillon d'une chaîne déjà bien constituée au sein de laquelle la nécessité de l'adaptabilité et de la prise en compte des « contextes étrangers » se manifeste de manière de plus en plus nette.

- 18 Henri Besse (ENS de Lyon) dresse le portrait de Louis Marchand (1875-1948), agrégé d'allemand et chargé de cours à l'EPPFE durant l'entre-deux-guerres. Sa contribution permet de se faire une idée des principes méthodologiques qui étaient enseignés aux étudiants de l'École (notamment dans les « exercices de conversation », de « prononciation » et « d'initiation aux méthodes françaises d'enseignement » qui figuraient au programme) par cet admirateur du Brunot méthodologue de l'enseignement du français langue maternelle.
- 19 Les idées didactiques de Marchand sont ensuite situées dans l'évolution de la didactique des langues étrangères. Besse réfute la thèse de Puren (1988) – qui fait de cet auteur un précurseur de la méthode structuro-globale audio-visuelle – et propose de voir dans *Le premier livre de français ou la famille Dupont* (1920) de Marchand (réédité sous diverses formes jusqu'en 1983) une variante de la méthode directe. Il montre aussi que la réflexion didactique de l'auteur est marquée par une certaine stagnation, le recours à la notion non questionnée « d'ordre naturel » ainsi que l'usage immodéré de l'adjectif « scientifique » révélant, selon Besse, un scientisme bien de son temps et plutôt naïf.
- 20 Le texte de Pierre Léon (université de Toronto), élaboré en collaboration avec Monique Léon, fait entrer le lecteur dans certaines des salles de cours des années de l'après-guerre⁵. Deux figures de l'EPPFE sont présentées : celle de son directeur et professeur de phonétique, Pierre Fouché (1891-1967) et celle de l'assistante du professeur, Suzanne Mercier. Le texte de Pierre et Monique Léon fait une large place aux sentiments éprouvés à l'égard du « Maître » et son assistante : reconnaissance, gratitude, attachement,... sans toutefois passer sous silence « la mentalité des grands pontes de [l']époque »... « Remarquables pédagogues », passés maîtres dans « l'art de la maïeutique », Fouché et Mercier se tenaient à l'écart du « français parlé » dont il n'était pas question dans les cours. Par ailleurs, Fouché refusait de discuter les questions théoriques de la phonologie et ignorait les innovations techniques de la phonétique expérimentale ; quant à S. Mercier, elle négligeait les éclairages de la linguistique en matière de correction phonétique. À la lecture de cet article, l'EPPFE apparaît encore, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, davantage comme un centre de formation des enseignants que comme une institution préparant à la recherche universitaire.
- 21 Centré sur la période 1945-1980, l'article de Georges Daniel Véronique (université de Provence) examine le rôle de l'EPPFE au cours des décennies de l'après-guerre qui ont vu se constituer le champ du FLE en tant que domaine d'enseignement et de recherche. Deux points font l'objet d'un traitement plus approfondi : la création d'un CAPES⁶ de lettres modernes mention « étranger » et le développement de la recherche universitaire consacrée à l'enseignement du FLE. Ainsi se dessinent les lignes de force d'une évolution interprétée en termes de « relative normalisation' d'une institution spécifique » : priorité accordée à la recherche sur la formation des formateurs et primauté des diplômes nationaux sur les certifications locales.

- 22 Vingt ans plus tard, l'école s'est profondément modifiée. C'est ce qui ressort du récit d'Enrica Galazzi (université catholique de Milan), jeune étudiante à l'IPFE après mai 68. Son témoignage fait état d'un « dépaysement total » par rapport à ses habitudes antérieures tant l'IPFE était, dans les années soixante-dix, une école innovante sur le plan des structures, des contenus et des méthodes d'enseignement. Il s'agit selon la phonéticienne de Milan d'un « moment charnière dans l'essor des sciences du langage » auquel elle a pu participer à l'IPFE, « moment » qui a orienté toute la suite de sa carrière⁷.
- 23 Michel Berthet (université Paris 3) s'interroge également sur les bouleversements des années soixante et quatre-vingt à travers l'œuvre de l'une des figures emblématiques de l'École, Robert Galisson. Le premier choc, c'est 1968 (année de rupture pour l'université française) et l'arrivée à la tête de l'institution de Bernard Quemada avec la « linguistique appliquée » comme instrument de la réforme. Le second changement s'est opéré sous la houlette de Galisson, période marquée par la rupture avec la « linguistique appliquée » de la décennie précédente et la revendication d'une autonomie qui suppose, selon Galisson, l'intégration du FLE dans un domaine plus vaste : la « didactologie des langues-cultures ».
- 24 Durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le FLE – que ce soit dans la perspective « généraliste » de Galisson ou dans celle plus autonomiste de Porcher – a accéléré son processus d'universitarisation. Selon Berthet, il ne manque aujourd'hui qu'un trait pour que la « mécanique » parvienne à terme : la reproduction « institutionnelle » des didacticiens.
- 25 Intervenant en point d'orgue de ce numéro, Jean-Louis Chiss (université Paris 3) jette un coup d'œil rétrospectif sur cette histoire, constituée d'archives et/ou de souvenirs, dans un but non de commémoration mais de transmission. Dans cet ensemble où se croisent des éléments d'histoire culturelle (celle des institutions et de leurs acteurs) et des éléments d'histoire intellectuelle (celle des disciplines), l'actuel directeur de l'UFR DFLE souligne la multiplicité et la densité des relations entre la linguistique française (quand elle s'est institutionnalisée dans l'université française) et l'enseignement/apprentissage du français ; relations qui ont conduit à l'émergence d'une didactique des langues et des cultures où s'inscrit désormais le FLE.
- 26 Ce numéro de *Documents*, à travers l'exploration diverse et variée de quelques aspects de l'histoire d'une institution vieille de près d'un siècle, convie le lecteur à une réinterprétation d'un passé de l'enseignement des langues trop commodément et indistinctement qualifié de « traditionnel ». Il plaide en faveur de l'historicisation et de la contextualisation des termes et des notions de la didactique des langues, tenues pour une condition nécessaire à son développement raisonné.

NOTES

1. M. Berré, éd., *Linguistique de la parole et apprentissage des langues. Questions autour de la méthode verbo-tonale de P. Guberina*, université de Mons, Centre international de Phonétique appliquée, 2005.

2. Cl. Cortier et Ch. Parpette, éd(s), De quelques enjeux et usages historiques du Français fondamental, *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* 36, 2006.
 3. J.-P. Cuq et G. Kahn, éd(s), *L'apport des centres de français langue étrangère à la didactique des langues*, Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde 20, 1997. Sur la question des institutions de diffusion du français, l'on consultera également D. Coste, *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère. Matériaux pour une histoire*, Paris, Hatier, 1984.
 4. L'ancien directeur Robert Galisson avait malheureusement dû décliner notre invitation pour des raisons de santé.
 5. N'ayant pu participer à la journée d'étude, Pierre et Monique Léon nous ont communiqué leur texte qui a été inséré dans les actes.
 6. Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
 7. Fumiyo Anan, professeur à l'University of Foreign Studies of Nagasaki (Japon), a également témoigné, lors de la journée d'étude du 23 mai 2008, de son passage à l'IPFE en tant qu'étudiante dans les années soixante-dix. Nous ne disposons malheureusement pas de son texte pour la publication des actes.
-

AUTEURS

MICHEL BERRÉ

Université de Mons

DAN SAVATOVSKY

Université de Bourgogne